Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260416-2026_49-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
7 avril 2026

N° de la délibération
2026-49

L'an 2026, le 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 7 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 7 avril 2026.

Présents (28) : M. TROADEC Christian, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Hélène GUILLEMOT, Isabelle LE LÉON, Alexandra FRAYSSE, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Valérie LUCAS, Fabienne RICHARD, Catherine BOULANGER, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS,

et MM : Patrice LE DU, Jean-Yves NICOLAS, Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Alan LE BUREL, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Yann MANAC'H, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absent ayant donné procuration : Émilie LUQUEL à Claude PRIGENT

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Anne-Marie KERDRAON

Actes rendus exécutoires par :

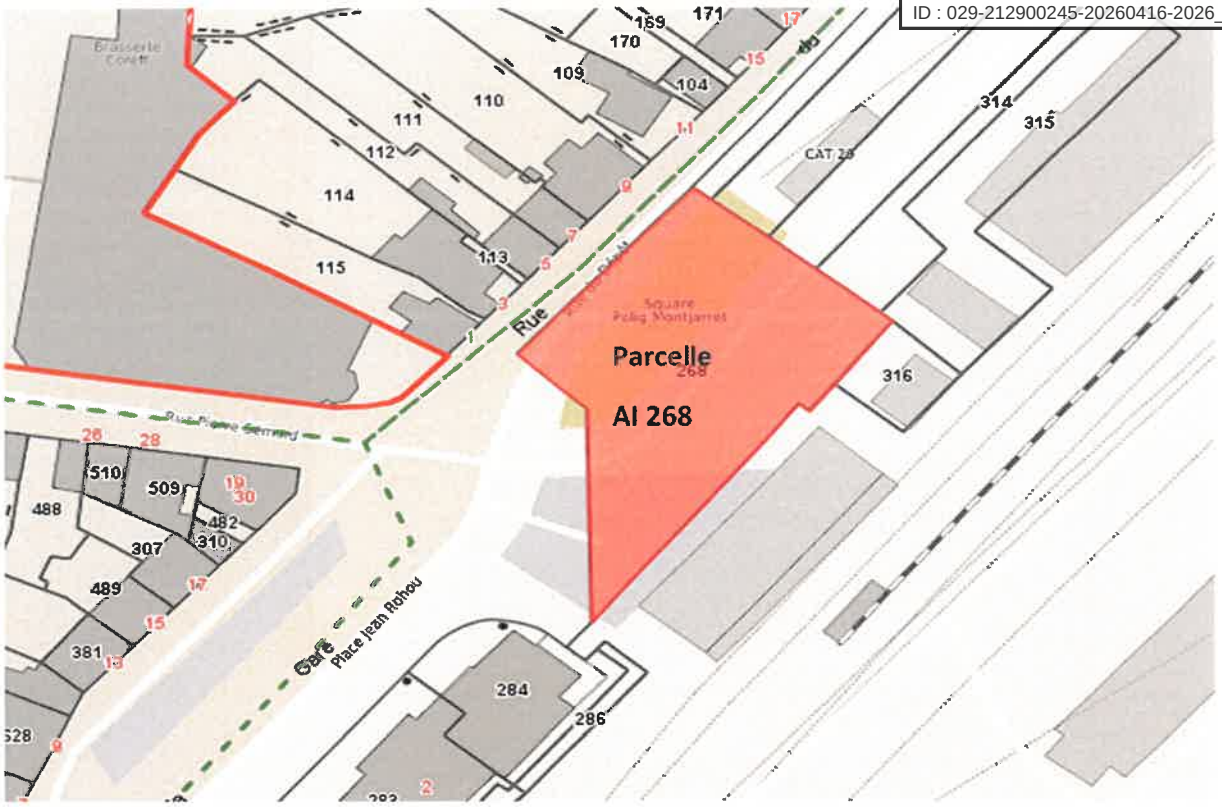
- La publicité sur le site internet, à compter du 16 avril 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 16 avril 2026

Convention de servitude ENEDIS – pour la parcelle AI 268

Rapporteur : Hervé PHILIPPE
Annexe convention de servitude ENEDIS – parcelle AI 268

L'entreprise Eiffage est chargée pour le compte de la société ENEDIS d'établir une convention de servitude relatif à l'implantation d'installations électriques sur une parcelle appartenant à la commune : la parcelle cadastrée section AI n° 268, située Place de la Gare à Carhaix.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260416-2026_49-DE



Cette convention implique la mise en place d'une servitude sur une bande de 1m de large, pour une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 20m, d'établir si besoins des bornes de repérage, d'encastrer un ou plusieurs coffret(s) et/ou ses accessoires et d'effectuer si nécessaire l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages.

Par cette convention, la commune autorise l'implantation sur sa propriété des ouvrages ci-dessus et autorise Enedis à faire pénétrer sur sa propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- **Approuvent la convention ci-annexée**
- **Autorisent le Maire à signer la convention de servitude et toute pièce s'y rapportant**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 14 avril 2026

Le Maire,

Christian TROADEC

MAIRIE DE CARHAIX PLOUGUER - 29270 -